



Stage : exploitation ?

Par Antoine4576

Bonjour,

Je suis en stage depuis 4 mois dans une institution. Tout se passait normalement jusqu'à il y a 4 semaines, lorsque ma tutrice avec qui je travaillais en permanence et que j'assistais a été arrêtée pour plusieurs semaines (et prolongée jusqu'à la fin de mon stage dans un mois). Sans pouvoir en dire plus sur les détails pour l'anonymat, j'ai dû reprendre la plupart de ses tâches car elle a été arrêté alors que le plus gros projet de l'année arrivait. J'étais tout seul pour gérer le projet (avec l'aide de collègues de d'autres institutions à distance) mais j'avais toute la responsabilité. Cela fait deux semaines que je travaille 45h par semaine (au lieu de 30, je suis en temps partiel) et même si je note mes heures et qu'elles seront rattrapées, cela fait de grosses semaines. De plus ma convention ne prévoit pas que je travaille le week-end, mais je travaille le week. On m'a demandé de faire une formation de 3 jours pour être examinateur pour un examen car ils manquent d'examineurs et je vais donc deux journées d'affilé (dont un samedi) dans deux villes à deux heures trente de train de là où je vis pour examiner des oraux, ce qui n'est pas prévu dans mes missions de stage. De plus, ces heures là sont comptées dans mes heures de stage que je rattraperai donc je ne suis pas rémunérée pour ce travail qui n'a rien a voir avec mes missions de stage, alors que les autres examinateurs embauchée pour ces oraux sont rémunérés. Pour ces deux journées, je vais travailler à chaque fois 11h30 par jour.

Bref sinon, je suis très épuisé par tout cela, que ce soit le manque de sommeil ou le stress de ces responsabilités soudaines.

Ma convention est courte et pas claire. Que dit le code du travail par rapport à tout cela ?

Merci d'avance pour votre aide et bonne journée/soiree